

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02437
Numéro SIREN : 843 076 076
Nom ou dénomination : AAG

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2019 sous le numéro de dépôt 12815

12815

AAG

Société Par Actions Simplifiée

Au Capital social de 1000 €

Siège Social : 12 rue Mascoinat

06300 NICE

RCS NICE 843 076 076

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 22 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-deux mai à 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

Les associés commencent par émarger la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arpan SHAH, agissant en qualité de Président de la société "AAG"

SONT PRESENTS:

Monsieur Arpan SHAH

A concurrence de QUATRE VINGT QUINZE parts sociales,

Numérotées 001 à 95, ci.....95 Parts sociales

Société AAN2

A concurrence de CINQ parts sociales,

Numérotées 96 à 100, ci..... 5 Parts sociales

AS AS

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

CONSTITUANT LE CAPITAL SOCIAL :

CENT PARTS SOCIALES

100 parts sociales

Les associés présents possèdent 100 parts sur les 100 parts sociales composant le capital social de la société.

Le président de séance déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des résolutions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres:

- un exemplaire à jour des statuts de la société;
- le registre des procès verbaux des délibérations des assemblées générales des associés;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée par la gérance, auteur de la convocation;
- ainsi que plus généralement, l'ensemble des documents prévus par la loi et les règlements en pareille matière.

Puis le président de l'assemblée rappelle alors que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation du Directeur Général
- Pouvoirs en vue des formalités.

AS AS

Puis, le président de l'assemblée déclare se tenir à la disposition des associés pour fournir à ceux qui le désirent, toutes explications et informations nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes les observations qu'ils pourraient juger utile de présenter.

Le président de l'assemblée constatant que le débat est clos et que plus personne ne demande la parole, met successivement aux voix les résolutions ci-après figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Suite à l'absence d'exercice de toute activité de Monsieur GAMBIR Girishkumar pour le compte et au profit de la société depuis plus de 2 mois à compter de ce jour, et suite à l'absence totale de toute implication de Monsieur GAMBIR Girishkumar au profit de la Société AAG depuis plus de 2 mois, et suite à la disparition même de Monsieur GAMBIR Girishkumar et à la cession de toutes de ses actions dans la SAS AAG, la collectivité des associés décide de la révocation de Monsieur GAMBIR de son poste de Directeur Général à compter de la présente assemblée et ce sans aucune indemnité, révocation justifiée par le comportement de Monsieur GAMBIR Girishkumar à l'encontre de la Société AAG et à son absence totale d'engagement et de tout travail pour le compte et au profit de la Société AAG.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

AS AD
3

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit, et qui après lecture faite a été signé par les associés.

Monsieur Arpan SHAH

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name.

La société AAN2

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name.

AAG

Société Par Actions Simplifiée

Au Capital social de 1000 €

Siège Social : 12 rue Mascoinat

06300 NICE

RCS NICE RCS NICE 843 076 076

FUILLE DE PRESENCE A L'ASEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2019

Monsieur Arpan SHAH

A concurrence de QUATRE VINGT QUINZE parts sociales,

Numérotées 001 à 45, ci..... 95 Parts sociales

Société AAN2

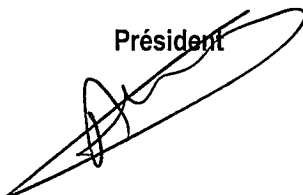
A concurrence de CINQ parts sociales,

Numérotées 46 à 50, ci..... 5 Parts sociales

Fait à Nice le 22 avril 2019

Monsieur Arpan SHAH

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned over the printed name and title.